

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU MERCREDI 21 septembre 2011****Convocation du 13 septembre 2011**

L'ordre du jour étant le suivant :

Marché d'enlèvement de la déchèterie : attributaire**Horaires d'ouverture de la déchèterie et accès des communes membres****Personnels communautaires : départ en retraite, horaires****Demandes de subventions : règlement et demandes en cours****ZAI : devis pour l'extension des réseaux électricité et France Telecom****Urbanisme : remboursement de la DGD documents d'urbanisme perçue par les communes****Loi Grenelle II : application aux Cartes Communales et PLU****Exonération de la Taxe d'Ordures ménagères : demandes en cours****Aménagements des aires de jeux : demandes en cours, décision modificative****Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mercredi 21 septembre 2011, à 18 heures 30, salle des fêtes, en la commune de Chigy, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Marcel LEROY, Luc MAUDET, vice-présidents ;

Mesdames Josette CLEMENT suppléante de M. Maurice SIMONNET, Sylvie COTE, Marie Claude GARNAULT, Laure LARIVE, Oksana ONIS, Marie-José ROCHÉ, Sulianne STANIA, Martine THÉRY, Nicole VIÉ. Messieurs CARLI Martial, Bernard COQUILLE, Jackie DERVOU, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Guy LAMARRE, Christian MARTIN suppléant de M. DIOT, Alain PUTHOIS, Edmond REVELLAT, Bernard ROUILLON, Gérard ROUILLON, Édouard STANIA, Jean-Claude SCHLICKLING, Bernard THOMAS, Jérôme VINCENT, formant la majorité des membres en exercice.

Invité présent : Monsieur Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général.

Absents excusés : Madame Anne-Marie PERARD, Messieurs Serge MASSON, Michel MARTIN, Maurice SIMONNET, Robert DIOT, Michel RENAULT,

Invités excusés : MM. Jean PINGAL, Alain LADRANGE, Conseillers généraux.

Étaient aussi présents : Mesdames Michelle MICHALKOVIC, Sylvie MOSIMANN, Sarah PETIT-TOUTAIN, Sylvie POCHARD, Monsieur IDCZAK

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HARPER

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

❖ **Marché d'enlèvement pour la déchèterie : attributaire, Délibération N°2011-53, Classification 1.1 MAPA**

Le Président présente au Conseil Communautaire, les décisions de la Commission d'appel d'offres réunie les 1^{er} et 9 Août dernier. La commission a décidé d'attribuer le marché à la Société BOURGOGNE RECYCLAGE, mieux disante. Le Président fait lecture des prix comparés de ce contrat et du précédent. Les tarifs sont légèrement en baisse. Le Conseil Communautaire approuve cette décision et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

❖ **Horaires d'ouverture de la déchèterie et accès des communes membres, Délibération N°2011-54, Classification 6.4 autres actes règlementaires**

Le président présente au Conseil Communautaire les statistiques globales de fréquentation de la déchèterie qui indiquent une augmentation de près de 25% des passages. Il propose aux conseillers de donner la possibilité d'accès à la déchèterie pour toutes les communes membres y compris celles qui adhèrent au SMECTOM et d'élargir les horaires d'accueil en ouvrant tous les après-midi (la déchèterie est actuellement fermée les mardi et jeudi). L'accès aux déchèteries de Sens reste possible pour tous. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les deux propositions et autorise le Président à signer le règlement de déchèterie modifié qui a été distribué pour avis aux délégués présents. L'interdiction de déposer des déchets ménagers spéciaux est confirmée et renforcée : ces dépôts (peintures, colles, solvants, ...) devront être apportés aux déchèteries sénonaises

❖ **Personnels communautaires : horaires, Délibération N°2011-55, Classification 4.1 Personnels**

Suite à la modification des horaires de la déchèterie, et pour en assurer le bon fonctionnement, le Conseil Communautaire décide de porter le poste de l'agent d'accueil à 25 heures hebdomadaires, annualisées soit la création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps non complet annualisé de 1154 heures annuelles, en remplacement du poste d'adjoint technique territorial de 918 heures créé par délibération du 22 mars 2011.

❖ **Personnels communautaires : horaires, Délibération N°2011-56, Classification 4.2 Personnels**

Pour assurer le bon entretien des points d'apports volontaires et des espaces de loisirs ainsi que les remplacements à la déchèterie en cas de congés ou d'afflux importants d'usagers, il a été créé un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet annualisé soit 20/35è, pourvu par un contrat aidé conclu pour six mois. Ce contrat expire le 30 octobre et il n'est pas certain que le Conseil Général renouvelle la convention d'aide financière dans le cadre d'un nouveau contrat à durée déterminée. Les statuts ne permettent pas de recourir à un contrat à durée indéterminée. Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide la création au 1^{er} Novembre 2011 d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet annualisé de 25/35è pour correspondre aux nouveaux horaires de la déchèterie, en remplacement du poste à temps non complet de 20/35è créé par délibération du 22 mars 2011. Cet emploi sera pourvu par renouvellement du contrat aidé pour une durée de six mois.

❖ **Personnels communautaires : départ en retraite, Délibération N°2011-57, Classification 4.1 Personnels**

Le cadre B chargé du service environnement ayant fait valoir son droit à la retraite, le Président propose au Conseil Communautaire de modifier les fonctions liées au poste vers un emploi de secrétariat polyvalent et de créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps non complet de 12 heures hebdomadaires. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces deux mesures.

❖ **Vote des Subventions, demandes en cours, Délibération N°2011-58, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Les subventions sont versées aux syndicats d'initiative et aux associations organisant des manifestations de portée communautaire. Le Président rappelle que, selon les règles précédemment établies, il est impératif de solliciter la subvention avant la manifestation et de fournir ensuite les résultats financiers (comprenant les dépenses et les recettes de la manifestation ciblée), ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire récent. Le plafond maximal pour les manifestations qui ne sont pas directement parrainées par la Communauté de Communes est fixé à 500 € ajustables selon les résultats présentés, une même association ne peut bénéficier que d'une subvention par an.

Au vu des demandes de subventions reçues à ce jour, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les montants suivants : Van action pour la foire de la St Amour parrainée par la CCVPO : 1 000€, UNRPA des Sièges pour la manifestation du 12 juin : 500 €, la Joyeuse entente de Theil sur Vanne pour la manifestation du 11 juin : Feux de la St Jean et Bagad : 500€, Association Foissy en fête pour le repas dansant (première demande) : 230€, Comité des Fêtes de Chigy pour les feux de l'été : 500€.

Deux demandes sont mises en attente des résultats financiers complets : Les Clérimois Loisirs pour la manifestation du 29 Mai 2011 : Vide greniers et La Puce de Vareilles pour la manifestation du 8 Mai : Fête des Saints de Glace.

Festival de Musique Classique parrainé par la CCVPO : Le Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne a présenté le bilan financier de la manifestation qui s'est tenue du 13 au 15 août en l'Église de Villeneuve l'Archevêque. Plus de 300 personnes ont assisté aux concerts et les frais se sont élevés à 6 902€. Le syndicat a reçu une aide exceptionnelle de madame la députée Marie-Louise FORT. La Communauté de Communes a bénéficié d'une subvention de 900€ du Conseil Général. Le conseil Communautaire décide d'attribuer au SIVV une subvention d'équilibre de 1 485€ (comprenant les 900€ de soutien du Conseil Général).

ZAI : devis pour l'extension des réseaux électricité et France Telecom,

M. DEVELAY, Vice-président en charge, présente les démarches menées à ce jour. Suite à l'enquête interne concernant les Zones d'Activités communales, 6 communes sur 13 ont répondu, 3 d'entre elles ont une telle zone, ce qui représente 5 ha disponibles, non viabilisés pour la plupart. La ZAI des Vignes de Mauny dispose de 10 Ha (potentiel disponible de 63 Ha). De nombreux rendez-vous avec les acteurs du développement économique ont été organisés, ayant pour objectifs de faire connaître notre zone et de cerner les éléments nécessaires pour la rendre attractive. Un contact avec une entreprise s'est révélé décevant mais la Chambre de Commerce travaille à la mise en place d'une opération de marketing « Task Force » pour mettre en valeur les zones icaunaises auprès d'entreprises d'Île de France. Un document a été réalisé en interne pour présenter la ZAI à nos interlocuteurs.

Suite à une réunion organisée avec le syndicat d'électrification et le Conseil Général, le syndicat a établi un devis pour l'extension des réseaux et la pose d'un transformateur de 1000 KVA, estimé à 260 000€ HT dont 130 000€ à la charge de la Communauté de Communes auxquels il faut ajouter 24 200€ HT pour la pose de fourreaux France Telecom dont 12 100€ à la charge de la Communauté de Communes, soit un total estimatif de 272 100€. L'emprunt courant sur la Zone se termine d'ici deux ans, le Président propose de programmer les travaux dès la fin de l'emprunt ou dès qu'une promesse d'achat aura été signée par une entreprise, sachant qu'un délai de six mois minimum est nécessaire à la mise en place. Le Conseil général doit établir un projet d'aménagement routier.

❖ **Urbanisme : remboursement de la DGD documents d'urbanisme perçue par les communes, Délibération N°2011-59, Classification 2.1 Documents d'Urbanisme**

La commune de Foissy sur Vanne a perçu, par erreur, une somme de 3 683 € au titre de la « DGD documents d'urbanisme » dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale. Le Conseil Communautaire, Vu les compétences de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, Vu la délibération du 21 février 2006, autorise le Président à recevoir pour le compte de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe, le remboursement des sommes versées à tort aux communes adhérentes et au titre de la dotation pour les documents d'urbanisme.

Loi Grenelle II : application aux Cartes Communales et PLU,

Deux cartes communales sont en cours pour les communes de Chigy et Foissy sur Vanne.

Le Président expose au Conseil Communautaire les termes de la réunion tenue le 12 septembre avec la DDT qui préconise, conformément à la Loi dite « Grenelle II » la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il fait lecture du courrier adressé à Monsieur le Préfet qui sollicite l'avis de ses services et rappelle que ce PLU ne correspond pas aux demandes exprimées par les communes membres et que sa planification ne coïncide pas avec les impératifs de la réforme des Collectivités Territoriales et l'extension prévisible du territoire de la Communauté de Communes.

Une réunion s'est tenue avec les communautés de Communes du sénonais en vue de l'élaboration d'un SCOT sur ce territoire. Ce document d'urbanisme influencera les documents des collectivités membres mais il est aussi en attente de l'aboutissement de la réforme territoriale. M. MAUDET souligne à ce propos que certaines communes concernées n'appartiennent à aucune communauté. Un groupe d'étude technique composé des directeurs des communautés de communes sera constitué.

❖ **Exonération de la Taxe d'Ordures ménagères : demandes en cours, Délibération N°2011-60, Classification 7.2 Fiscalité**

Le président fait lecture d'une réponse ministérielle précisant les principes de versement de la taxe et le caractère dérogatoire de toute exonération. La Loi interdit toute exonération systématique donc la demande d'exonération doit être renouvelée chaque année avant le premier septembre afin qu'une délibération nominative soit prise avant le premier octobre. Le Conseil Communautaire souhaite maintenir le principe de l'exonération et dit que les demandes seront étudiées en fonction de l'organisation des locaux et des activités des demandeurs. Les entreprises CHEMOLLE des Sièges pour le 16, route de Villeneuve, TALVAT de Villeneuve l'Archevêque pour le 18b route de Sens et POIRIER de Villeneuve l'Archevêque pour les 3 Bis, 6A et 5002 route de Troyes ont présenté des demandes d'exonération de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le Conseil Communautaire décide d'accorder l'exonération de TEOM pour l'année aux entreprises ci-dessus, sous réserve pour l'entreprise CHEMOLLE de fournir le détail des impositions.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas accorder d'exonération aux logements vacants.

Aménagements des aires de jeux : demandes en cours,

Suite à une réunion de la commission « Travaux », il apparaît que l'aire de loisirs de Bagneaux devra faire l'objet d'un ajustement pour mise aux normes (pose d'un pare-roues et d'un garde-corps). Considérant que les crédits portés à l'opération sont insuffisants, le Conseil Communautaire décide de reporter ces aménagements au Budget 2012.

Le Conseil décide également, pour des raisons de sécurité et de respect des normes de confier la pose des jeux à des entreprises agréées, et de prévoir les visites de sécurité légales des équipements. M. MAUDET est chargé du suivi de ce dossier.

Une consultation d'entreprises est en cours d'élaboration pour l'entretien des espaces verts des aires de loisirs mises à la disposition de la Communauté de Communes. Le Président invite toutes

les communes à faire connaître par écrit leurs besoins ou à indiquer les espaces pour lesquels elles ne souhaitent pas cet entretien.

Questions Diverses

Monsieur MAUDET fait le bilan des devis en cours sur l'immeuble du Syndicat d'initiative de Villeneuve l'Archevêque. Il est prévu d'installer un réseau séparatif entre le rez-de-chaussée et l'étage et un radiateur d'appoint a été commandé. La toiture de la chaufferie qui fuit, doit être réparée. Le panneau indiquant la ZAI de Mauny a été vandalisé et la Communauté de Communes a porté plainte : le devis de réparation s'élève à 550€ HT.

Madame BEYAERT signale que la commission Tourisme se réunira en octobre, et portera sur les randonnées.

Monsieur REBEQUET a reçu les remerciements et le compte rendu d'activités du Syndicat d'Initiative de Cerisiers qui tiendra son Assemblée Générale le lundi 26 septembre afin de modifier ses statuts relatifs à la constitution du Conseil d'Administration pour accueillir les délégués de la Communauté de Communes.

Il rappelle qu'une réunion, organisée par M. le Sous-Préfet au sujet de la Taxe d'aménagement se tiendra vendredi 23 à Villeneuve l'Archevêque, à 17h, salle P. Bert.

Interventions des conseillers :

Mme CLEMENT convie les délégués au troisième anniversaire de la Bibliothèque organisé par l'association « Plaisir de Lire » samedi 15 octobre à 11h en mairie de Vareilles.

M.LAMARRE demande s'il a été fait un bilan d'activité du Cyclo-rail. M. MAUDET répond que malgré quelques difficultés techniques, la saison s'est bien déroulée, le premier versement a été payé à la Communauté de Communes. Une réunion de bilan va être organisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

TABLE DES DELIBERATIONS du 07 Juillet 2011

❖	Marché d'enlèvement pour la déchèterie : attributaire, Délibération N°2011-53, Classification 1.1 MAPA.....	46
❖	Horaires d'ouverture de la déchèterie et accès des communes membres, Délibération N°2011-54, Classification 6.4 autres actes réglementaires	46
❖	Personnels communautaires : horaires, Délibération N°2011-55, Classification 4.1 Personnels.....	46
❖	Personnels communautaires : horaires, Délibération N°2011-56, Classification 4.2 Personnels.....	46
❖	Personnels communautaires : départ en retraite, Délibération N°2011-57, Classification 4.1 Personnels	46
❖	Vote des Subventions, demandes en cours, Délibération N°2011-58, Classification 7.1 décisions Budgétaires ...	47
❖	Urbanisme : remboursement de la DGD documents d'urbanisme perçue par les communes, Délibération N°2011-59, Classification 2.1 Documents d'Urbanisme	48
❖	Exonération de la Taxe d'Ordures ménagères : demandes en cours, Délibération N°2011-60, Classification 7.2 Fiscalité.....	48

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture, le
Et publication ou notification, le 23 Septembre 2011

Suivent les signatures